

Séance du 04 octobre 2023

Président : M. DESEILLE François

Membres présents : M BERTHIER Christophe - Mme BONNERY Andrée - M BORDAT Pierre - M DAVID Bruno - M SAVONNET Bernard

Membres excusés : M REBSAMEN François ayant donné pouvoir à M DESEILLE François - M MAGLICA Georges ayant donné pouvoir M. SAVONNET Bernard – M CHEVALIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. BORDAT Pierre

Objet de la délibération

3. Politique financière et comptable de l'établissement

3.1 Orientations budgétaires et comptables pour l'année 2024

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article 15 de cette même loi stipule que cette disposition s'applique aux établissements publics administratifs rattachés à ces communes de 3 500 habitants et plus.

Par ailleurs, l'article L 514-2 du code monétaire et financier indique : « *Le conseil d'orientation et de surveillance définit les orientations générales ainsi que les règles d'organisation de la caisse de crédit municipal et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement par le directeur.* »

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance est donc appelé à débattre des orientations suivantes, conformes au plan stratégique 2023-2026 approuvé lors de la séance du 8 mars 2023.

Ces orientations constitueront les lignes directrices du budget primitif 2024 qui sera présenté à son approbation au mois de décembre 2023.

Compte tenu de ces éléments, les hypothèses proposées pour la préparation du budget primitif sont les suivantes :

1. Sur le prêt sur gages :

- L'activité 2023 est en hausse soutenue portée notamment par le retour de l'inflation qui pèse sur le pouvoir d'achat, une remontée des taux d'intérêts des crédits à la consommation et un cours de l'or qui demeure élevé.
Un point d'activité fait l'objet d'une présentation spécifique lors du présent Conseil d'orientation et de surveillance. Néanmoins, il est précisé ici que l'encours, qui était de 2,5 M€ au 1^{er} janvier 2023, a dépassé les 3 M€ à la mi-septembre 2023 soit une hausse de + 20%.
- Par ailleurs, et conformément aux orientations stratégiques, notamment à celles de l'axe 1, l'établissement met en place des actions visant à renforcer sa présence dans le triangle Dijon / Dole / Beaune et poursuivra le développement des prêts sur gage de vins et spiritueux et de véhicules.
- En conséquence, il est proposé de tenir compte de ces facteurs de croissance de l'activité pour projeter une hausse des intérêts

2. Sur les prêts aux établissements publics

- Le Crédit municipal de Dijon a obtenu l'extension d'agrément aux associations et établissements publics en 2022.
- Depuis la remontée des taux d'intérêts, l'établissement est régulièrement sollicité par les autres Caisses de Crédit municipal pour des besoins de refinancement. En 2023, des prêts ont ainsi été accordés à Avignon et Strasbourg. Des discussions sont en cours avec les Caisses de Nancy et de Toulouse.
- Le développement de cette activité permettra de dégager des ressources supplémentaires qui seront inscrites au budget primitif.

3. Sur les placements de trésorerie

- La rapide remontée des taux touche tous les types de placements, de la rémunération des dépôts à vue aux produits de placement structurés.
- Le travail d'optimisation de la trésorerie disponible se prolongera 2024 afin de dégager là aussi des ressources supplémentaires qui seront inscrites au budget primitif.

4. Sur les charges d'exploitation

- L'établissement poursuivra en 2024 son effort de contention des charges d'exploitation.
- Néanmoins, le contexte inflationniste actuel doit être pris en compte pour établir les prévisions de dépenses, notamment sur les fluides mais également sur les charges générales de fonctionnement.
- L'effort sur la communication sera maintenu afin d'accompagner la reprise de l'activité observée depuis avril 2022. Un travail en commun avec les Caisses de Nancy, Strasbourg et Lille sur les actions de communication et le partage d'un slogan commun se prolongera en 2024 afin d'amplifier les collaborations au niveau du Très Grand Est.

- Par ailleurs, des crédits seront prévus pour l'organisation d'opérations d'itinérance dans le triangle Dijon / Beaune / Dole.
- Enfin, le recrutement d'un agent en anticipation du départ d'un appréciateur gages est prévu en milieu d'année et sera budgété.

5. Sur la section d'investissement

- La section d'investissement sera construite sur des hypothèses de renouvellement courant des immobilisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a approuvé, à l'unanimité, les orientations générales présentées ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président,

François DESEILLE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le : 10 OCT. 2023

